



Communiqué de presse

**« On flashe aussi dans ma rue »**

Chaque année en Gaume, on dénombre de nombreux accidents avec blessés et tués.

Types d'accident et nombre de victimes	2014	2015	2016	2017	2018
Accidents avec lésions corporelles	102	118	112	109	104
Victimes (blessés graves et légers)	142	161	168	149	149
Tués	5	11	7	5	4
Accidents avec dégâts matériels	460	420	451	466	517

Les principales causes des accidents avec lésions corporelles dans notre zone de police sont :

- la vitesse inadaptée (44%),
- la consommation d'alcool et/ou de produits stupéfiants (26%) ,
- le non-respect des priorités et la distance entre usagers (23%) ,
- le non port de la ceinture de sécurité (12%).

La sécurité routière est une des trois priorités stratégiques de la zone de police Gaume. Nous voulons contribuer à réduire le nombre d'accidents de la circulation, grâce notamment à la poursuite de la politique de répression des infractions en matière de vitesse sur les zones à risques. La zone de police a acheté un nouveau radar NK7. Ce tout nouveau dispositif innovant ne déclenche pas de flash lumineux lors d'un excès de vitesse grâce à sa technologie infrarouge. Il est donc invisible de jour comme de nuit mais aussi mobile et plus maniable car il peut être dissimulé dans une poubelle ou bien derrière une vitre. En plus de sa mobilité, le NK7 est capable de contrôler la vitesse des automobilistes sur plusieurs bandes de circulation et dans les deux sens.

La probabilité d'être victime d'un accident de circulation est très durement ressentie par la population. Le dernier sondage de la population au sujet de l'insécurité mené en 2018 confirme que la première préoccupation du citoyen est la vitesse excessive dans les quartiers (72,8% des répondants en zone de Gaume). Soucieuse d'une qualité de vie plus élevée, la zone de police de Gaume veille à apporter une réponse spécifique, innovante et de qualité aux attentes légitimes des citoyens et des partenaires.

La zone de police a beaucoup investi ces dernières années afin que les liens qui nous unissent à la population ne s'affaiblissent pas. La police doit être intégrée dans la société, à la disposition du(es) citoyen(s) et qui, de concert avec les communautés, s'attelle à la mise en évidence de solutions prenant



19 avril 2019

en compte les caractéristiques locales des causes de l'insécurité. **Et parce qu'il est important pour nous que le citoyen soit considéré également comme un partenaire, nous souhaitons faciliter ce genre de collaboration grâce à un formulaire spécifique. Celui-ci a été approuvé par le Collège de police et est dès à présent mis à disposition pour une phase « test » de plus ou moins 3 mois. Au terme de celle-ci, nous procéderons à une évaluation de ce projet.**

L'accès à ce formulaire se fait via **notre site internet** (<https://www.police.be/5299>) et permet à tout un chacun d'effectuer une demande en ligne de contrôle radar à un endroit spécifique, sur base de sérieuses motivations.

Chaque demande sera évaluée et, en fonction de cette évaluation et de nos moyens disponibles, prise en charge par notre unité zonale de circulation. Les résultats seront accessibles mensuellement au public, par le biais de notre site internet, et notre page Facebook.

**...Pour plus de sécurité, agissons ensemble...**